Sauveteur secouriste du travail

Formation initiale

Public concerné, nombre,	Tout public, accessible aux personnes en situation de handicap, nous contacter pour plus de renseignements. 4 à 10 personnes
Prérequis, modalités et délai d'accès	Aucun pré requis n'est exigé pour suivre la formation de sauveteur secouriste du travail
Présentation générale **(Problématique, intérêt)**	Le **Sauveteur Secouriste du Travail** (*SST*) est un salarié de l'entreprise dont le rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail mais également d'être un auxiliaire de prévention en matière de risques professionnels dans sa structure.
Objectifs	• **D'évolution :** Intervenir face à une situation d'accident du travail Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise • **Pédagogiques :** Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise Protéger de façon adaptée Examiner la victime Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime Secourir la victime de manière appropriée Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise Caractériser les risques professionnels dans une situation de travail Participer à la maitrise des risques professionnels par des actions de prévention

Contenu de la formation	**<u>Programme détaillé :</u>**
	
	C1. Situer le cadre juridique de son intervention de sauveteur secouriste au travail
	
	• Connaître les domaines d'intervention du SST et les limites des responsabilités du SST dans et hors de l'entreprise
	• Appréhender cadre juridique de son action :
	  ○ L'obligation de porter secours
	  ○ Article du code de travail
	  ○ Tableau de maladies professionnelles
	  ○ Les statistiques (INRS)
	  ○ Le principe de non-assistance à personne en danger
	
	C2. Réaliser une protection adaptée pour garantir la sécurité d'un individu
	
	• Prendre connaissance des signaux d'alerte aux populations
	• Prendre connaissance des consignes de protection

	• Définir la notion de « danger », de « situation dangereuse » et de « risque »
	• Repérage des personnes exposées aux dangers identifiés ou qui pourraient l'être
	• Appréhender les trois types d'actions possibles pour mettre en œuvre une protection adaptée
	  ○ Les matériels et moyens adaptés à son secteur permettant une suppression efficace
	  ○ Les personnes habilitées ou expertes dans la mise en œuvre de ces matériels dans son secteur d'activité et selon son entreprise
	  ○ Les moyens et actions à mettre en œuvre
	• Être capable de soustraire la victime au danger :
	  ○ Identification des situations dans lesquelles le dégagement de la victime est possible sans danger pour soi-même
	  ○ Les différentes techniques de dégagement d'urgence dans le respect du référentiel technique
	  ○ La mise en sécurité du secouriste, de l'environnement et de la victime
	  ○ Connaissance et repérage des moyens de secours adaptés
	
	C3. Examiner la ou les victimes avant/après et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
	
	• Assurer la mise en œuvre des actions de recherche et les examens permettant de déceler les signes d'atteinte à la vie d'une victime :
	  ○ Saigne-t-elle abondamment ?
	  ○ S'étouffe-t-elle ?
	  ○ Répond-elle ?
	  ○ Respire-t-elle ?
	• En cas de plusieurs signes, définition de l'ordre de priorité des actions de recherche
	• Identification des résultats à atteindre selon les signes de menace à la santé décelés
	
	C4. Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
	
	• Maîtriser les éléments du message d'alerte
	• Suivre les consignes du site prévues dans le cadre d'intervention sur victime
	• Connaissance des « consignes en cas d'accident » telles que prévues dans l'organisation de l'entreprise
	• Choisir le témoin idéal pour faire alerter
	• Suivre les consignes permettant d'assurer une transmission efficace de l'alerte
	
	C5. Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée : lui apporter les premiers secours
	
	• Commenter et justifier tous les gestes de premiers secours à effectuer en fonction de l'examen de la victime et de l'apparition des signes vitaux menacés
	• Appréhender les différentes situations rencontrées, et pour chacune d'elles, effectuer le geste de premier secours à effectuer
	• Assurer le suivi de la victime
	• En cas d'apparition de nouveaux signes, identifier la ou les actions à mettre en œuvre et adapter sa conduite au nouveaux signes décelés
	
	C.6 Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention des risques en entreprise ou sur le lieu de travail
	
	• Prévention des risques liés au COVID-19 :
	  ○ Adaptation des gestes de secours et des conduites à tenir pour prévenir les risques de transmission lors d'une intervention
	  ○ Modalités à respecter en cas de suspicion d'infection d'un collaborateur
	• Repérer les mécanismes d'apparition d'atteinte à la santé
	• Définition et présentation du document unique

	• Définition, statistiques et conséquences des accidents de travail dans une entreprise, des maladies professionnelles
	• Identification de la nature et l'importance des AT et des MP. de son entreprise, sa branche professionnelle et au plan national
	• Déterminer les différents intervenants de la prévention dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise
	• Faire respecter les consignes mises en place pour l'organisation de la prévention dans son entreprise
	
	C.7 Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
	
	• Evaluation des risques, notamment lors de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, afin de déterminer les actions à mener pour assurer la sécurité et garantir la santé des travailleurs
	• Connaître les actions de prévention pour supprimer (ou faire supprimer) ou réduire (ou contribuer à réduire) les situations dangereuses
	  o Selon son champ de compétences
	  o Selon les procédures spécifiques en matière de prévention
	  o Selon l'organisation de son entreprise
	• Combattre les risques à la source
	• L'adaptation du travail à l'homme
	• Assurer une veille pour mettre en place des moyens de prévention en phase avec les évolutions techniques et organisationnelles
	• Définition d'actions de protection permettant d'éviter ou de limiter le dommage
	• Connaître les mesures de protection collective
	• Respecter les instructions appropriées pour les travailleurs
	
	C.8 Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention dans l'entreprise de la (ou des) situation(s) dangereuse(s) repérées
	
	• Connaître les obligations des salariés : le respect du règlement intérieur, des EPI, des habilitations (électriques, conduite d'engins…)
	• Le droit de retrait
	• Participation aux mises à jour annuelles du document unique d'évaluation des risques professionnels
	• Participation aux enquêtes sur les accidents de travail

Modalités pédagogiques	**Moyens pédagogiques :** - Plan d'action prévention + pictogrammes -Plan d'intervention + pictogrammes -Mannequins, adultes, enfants et nourrissons -Divers matériels pour la réalisation de simulations **Méthodes :** Gestion du groupe et des exercices par le formateur : pédagogie active, études de cas, démonstrations, entrainement par ateliers et simulations **Modalités :** Présentiel

Compétences / Capacités professionnelles visées	Intervenir face à une situation d'accident du travail Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
Durée	**14h – 2 jours**
Dates	**XXXXX**
Lieu(x)	MFR Annecy, 70 route du périmètre, 74960 Annecy le Vieux
Coût par participant	A partir de 200€ /par participant Prix du repas : 12.10 euros par jour par participant
Responsable de l'action, Contact	Anaïs MASCHIO - 04 50 66 88 30 – anais.maschio@mfr.asso.fr
Formateurs, Animateurs et intervenants	Anaïs MASCHIO - 04 50 66 88 30 – anais.maschio@mfr.asso.fr
Suivi de l'action	Feuille émargement par le stagiaire et le formateur. La certification SST est valable 2 ans, la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'une formation : maintien et actualisation des compétences (MAC SST) d'une durée de 7h tous les 24 mois.
Evaluation des acquis	Evaluation formative tout au long de la formation Deux épreuves de certifications en fin de formation Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des SST. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Grille de certification des compétences du SST »
Evaluation de l'action	**Concernant la formation :** Un questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation ainsi qu'à froid est adressé aux participants afin d'évaluer le contenu de la formation, l'approche des formateurs, la qualité et la pertinence des méthodes pédagogiques ainsi que les effets de la formation sur leur parcours professionnel. **Sanction de la formation :** Un certificat SST sera remis aux candidats en cas de réussite à la mise en situation finale
Passerelles et débouchés possibles	Poursuite vers une formation de formateur SST

Accessibilité aux personnes en situation de handicap	Vous avez des besoins spécifiques pour accéder aux locaux ou à la formation, n'hésitez pas à contacter Magali Coppéré, notre référente handicap afin d'évoquer ces particularités. magali.coppere@mfr.asso.fr 04/50/66/88/31
Indicateurs de performances	Nos statistiques sont accessibles sur le site internet de la MFR à l'adresse suivante : https://mfr-annecy.fr

Fiche mise à jour le : 26.10.2026